En cas d'accident

En cas d'accident dont les conséquences sont susceptibles de franchir les limites du site, le PPI est déclenché. La circulation est alors interrompue dans le périmètre.



1min 41s

1 U U U I 1min 41s

L'alerte est alors donnée par la sirène PPI. Cette sirène correspond à un son montant et descendant de trois fois 1min 41s, séparé par un court silence.

Vous devez alors adopter les BONS REFLEXES :

Se mettre à l'abri

- Si vous êtes dehors, entrez dans le bâtiment le plus proche.
- Si vous êtes en voiture, arrêtez vous et rejoignez le bâtiment le plus proche.
- Une fois à l'abri, éloignez-vous des fenêtres. Ecouter la radio : France Inter (GO-1660 m ou FM 99.2) - France-Info 105.5 ou France Bleu Orléans 100.9 Mhz (de préférence à piles, l'électricité étant susceptible d'être coupée.)
- Ne pas fumer
- Ne pas téléphoner
- Les consignes à suivre en cas d'accident sont détaillées sur la fiche « 6 BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE »

Lisez-la attentivement et CONSERVEZ-LÀ

Renseignements

► Dépôt Pétrolier VARO ENERGY FRANCE DÉPÔT

Route de Batilly 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE Tél. 02.38.33.20.66

- ► Mairie de BEAUNE-LA-ROLANDE Place de l' Hôtel de Ville 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE Tél. 02.38.33.21.56
- ► Sous Préfecture de Pithiviers 11 Mail Sud 45300 PITHIVIERS Tél : 02 38 91 45 45
- ▶ Direction Régionale de l' Environnement, de l'Aménagementet du Logement du Centre (DREAL) 260, Avenue de la Pomme de Pin 45590 SAINT-CYR-EN-VAL Tél. 02.38.25.01.20
- ► Préfecture du Loiret Service SIRACED-PC 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX Tél. 02.38.91.45.45

www.varoenergy.com

Pour tous renseignements complémentaires sur les risques et les mesures de sécurité, vous pouvez consulter
le Plan Particulier d'Intervention (PPI)
à la Mairie de BEAUNE-LA-ROLANDE





Pourquoi 7 cette plaquette

Notre établissement relève de la réglementation des installations classées (loi modifiée du 19 Juillet 1976) pour la protection de l'environnement qui répond aux exigences de la directive européenne SEVESO 2.

Il est soumis aux obligations réglementaires de l'arrêté préfectoral du 31 mars 2011 en terme d'informations des populations.

Cette plaquette a été réalisée dans ce cadre pour informer la population située aux alentours du dépôt pétrolier de BEAUNE-LA-ROLANDE :

- Des risques technologiques issus de l'activité industrielle,
- Des mesures de sécurité prises pour réduire ces risques,
- Des consignes de sécurité à appliquer en cas d'alerte



Conserver soigneusement ce document

Prévention

Définition des risques liés au fioul domestique et gazoil

Activité du dépôt

Le dépôt pétrolier VARO ENERGY FRANCE DÉPÔT:

- est ravitaillé par camions-citerne à partir de dépôts de la région.
- est équipé de deux postes de chargement pour camions-citerne.
- est équipé de réservoirs pour le stockage de fioul domestique, gazoil et EMHV (Ester Méthylique d'huile végétale). L'importance de la quantité stockée a entraîné un classement SEVESO seuil haut de l'établissement.

Ce produit est distribué dans le Loiret et les départements limitrophes environ 30 000 m³ par an transitent par le dépôt, mais est surtout destiné aux stocks de sécurité en cas de rupture de l'approvisionnement sur le territoire français.

Prévoir et gérer les risques majeurs

Le risque zéro n'existant pas, et dans l'hypothèse d'un éventuel accident majeur, des dispositions sont prises pour mettre en place rapidement des moyens de secours afin de protéger la population et l'environnement.

Le fioul domestique est un produit inflammable, explosif, polluant et certains évènements, comme par exemple des fuites de produit, des étincelles dues à l'électricité statique, ou des inflammation de vapeur durant des travaux de soudage, peuvent occasionner des dégâts importants.

Les risques associés sont :

- Incendie brûlures par rayonnement thermique
- Explosion blessures par effets de surpression occasionnés par une formation éventuelle d'une boule de feu (boil over)
 - Pollution de l'air (fumées), du sol et de l'eau (présence hydrocarbures)



Construit et exploité selon les règles d'aménagement et d'exploitation des dépôts d'hydrocarbures liquides, le dépôt de Beaune-La-Rolande offre en particulier les garanties suivantes :

Mesures administratives:

L'établissement, soumis à autorisation préfectorale, est autorisé par arrêté du 31/03/2011.

Une étude des dangers envisageant, à partir d'un examen des équipements industriels et de leurs conditions d'utilisation, tous types de scénarios, a été remise à la DREAL. Une mise à jour est effectuée tous les 5 ans ou à la suite d'une modification importante d'une installation.

Le dépôt est contrôlé régulièrement par l'inspection des installations classées (DREAL).

Mesures organisationnelles et techniques :

Des mesures et procédures de sécurité préventives répondant à l'étude des dangers ont été mises en place.

- Un Système de Gestion de la Sécurité a été élaboré ayant pour objectif de suivre en permanence les actions menées dans le cadre de la sécurité, les formations des personnels, la gestion des interventions des entreprises extérieures et le retour d'expérience.
- Dispositifs techniques permettant la détection de fuites ou de débordements avec arrêt automatique des transferts ou chargements de produits.
- Présence de cuvettes de rétention étanches autour des réservoirs.
- Contrôles et maintenance des réservoirs et équipements à fréquence régulière par des organismes spécialisés.
- Surveillance et contrôle périodique de la qualité des eaux souterraines et de rejets.
- Procédures particulières pour l'exécution de travaux dans l'enceinte du site.





Un Plan d'Opération Interne (POI) préparé en liaison avec les sapeurs-pompiers, prévoit l'organisation de la lutte contre un éventuel incendie : appel des secours extérieurs, du SAMU, de la Gendarmerie, des autorités.

Différents scénarios prévus dans le POI sont testés régulièrement au cours d'exercices périodiques organisés avec le personnel du dépôt et les services d'incendie et de secours.

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) pourrait être déclenché en cas d'incidence prévisible à l'extérieur du site pour coordonner les actions des secours sous l'autorité du Préfet, Des moyens supplémentaires peuvent être prévus : renforts pompiers, protection civile, forces de l'ordre ...



Pour lutter contre un éventuel incendie, les moyens suivants sont prévus :

- Pomperie de défense contre l'incendie,
- Réserve fixe d'eau.
- Réserve fixe d'émulseur.
- Réserve d'eau surpressée avec poteaux incendie,
- Réseau de pré-mélange pour fabrication de la mousse,
- Déversoirs fixes pour envoi de mousse à l'intérieur des réservoirs,

Couronne fixes, eau et mousse, pour le refroidissement des réservoirs et l'application de mousse à l'intérieur des cuvettes, Installation fixe pour l'envoi de mousse au poste

Installation fixe pour l'envoi de mousse au poste de chargement des camions citernes.